

Alexander LAGRANCOURT

Inspecteur du Travail

Responsable du service anticipation et
accompagnement des mutations économiques

Rôles et actions de l'Etat

- I. Anticiper les « mutations économiques »
 - Démographiques, technologiques, économiques, réglementaires...

- II. Accompagner les acteurs économiques en prenant en compte les besoins spécifiques du territoire

Les dispositifs de la DIECCTE

- L'action de l'Etat repose principalement sur cinq dispositifs
 - L'aide au conseil en Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
 - La GPEC territoriale
 - Les études prospectives
 - Les EDEC
 - Le FNE formation

1. L'aide au conseil GPEC

- *Objectifs du dispositif :*
 - ❖ Sécuriser les trajectoires professionnelles des salariés
 - ❖ Conforter/améliorer la gestion des ressources humaines
- *Mise en œuvre :*
 - ❖ Conventionnement avec la DIECCTE pour les entreprises bénéficiaires en vue de l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un diagnostic sur l'état des RH assorti d'un véritable plan d'actions
 - ❖ Montant de l'aide : 50 à 60 % du coût total de l'opération plafonné à 15 000€ (actions individuelles) ou 12 500€(actions collectives)

2. La GPEC territoriale

- *Objectifs*
- ❖ Permettre un véritable diagnostic partagé sur les RH à l'échelle d'un territoire en réunissant les partenaires sociaux, les acteurs locaux de l'emploi et la formation
- ❖ Élaborer un plan d'actions adapté au territoire
 - Mise en œuvre
- ❖ Une convention dont le montant et les modalités d'exécution sont déterminés avec l'ensemble des partenaires et si besoin la mobilisation de plusieurs outils

3. Les études prospectives

- Les Contrats d'Etudes Prospectives (CEP) et des Appuis techniques

Volet prospectif de la démarche d'appui aux mutations économiques.

- ❖ Objectifs : dresser un véritable panorama de l'ensemble des évolutions d'une branche professionnelle ou d'un secteur donné

4. Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

- Objectifs :
 - Soutenir des démarches emploi-formation de branches professionnelles
 - Optimiser les possibilités d'emploi au sein de ces branches
- Moyens :
 - Conventionnement avec un organisme relais en vue de la mise en œuvre d'actions d'accompagnement devant permettre l'adaptation et la montée en compétence des acteurs économiques

5. Le FNE FORMATION

- Objectifs :
 - Soutenir avec la plus grande réactivité l'adaptation des compétences prioritairement des les TPE/PME
 - Prioriser les publics les plus fragilisés par l'emploi
- Moyens:
 - Convention entre la DIECCTE et les bénéficiaires en vue du cofinancement d'actions de formations.